



**102<sup>ème</sup> Session de la  
Conférence Internationale du Travail,  
ILO**

**Genève  
5-20 juin 2013**

**Discours de S. E. M. Abdi Houssein Ahmed,**

**Ministre de Travail chargé de la Réforme Administrative  
de la République de Djibouti.**

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président  
Distingués délégués,  
Mesdames et Messieurs

C'est pour moi, un immense honneur et un privilège, de représenter mon pays, à la 102<sup>e</sup> session de la Conférence Internationale du Travail, qui intervient deux mois après ma nomination, au poste de Ministre du Travail et de la réforme de l'Administration.

En effet, le Ministre du Travail, en cette période de crise planétaire qui perdure depuis bientôt cinq années et dans tous les pays du monde, n'a pas la tâche facile. On attend de lui des mesures concrètes, non seulement pour juguler le chômage, entreprendre une réforme de l'Administration pour une plus grande efficacité, mais également, mener une réflexion profonde et élaborer des solutions, afin de mieux servir la justice sociale.

Je voudrais de prime abord vous féliciter, Monsieur le Directeur général, pour la qualité de votre premier rapport à la Conférence Internationale du Travail, en soulignant la justesse de l'analyse que vous proposez sur les grandes mutations et les grands enjeux du monde du travail en ce XXI<sup>è</sup>s, ainsi que les axes prioritaires que vous définissez, afin que l'OIT adapte son action, par rapport à la réalité, qui ne cesse, elle, d'évoluer.

Nous réaffirmons notre soutien, à l'engagement tripartite, qui est comme il l'a toujours été, et vous l'avez d'ailleurs relevé vous même, un élément indispensable à la réalisation des objectifs de l'O.I.T, et nous vous remercions pour les actions concrètes, identifiées dans le rapport.

Les défis du chômage massif, surtout celui des jeunes, du sous-emploi et de ses corollaires, sans oublier la précarité et la marginalisation, constituent une préoccupation inquiétante pour la Communauté Internationale, qui doit nous amener à modifier profondément, nos politiques et nos modes de production, pour les réorienter vers une croissance à forte création d'emplois.

Monsieur le Directeur Général,

Permettez moi de vous présenter, brièvement, les actions engagées en faveur de la promotion de l'Emploi et de la lutte contre la pauvreté.

Avant 1999, mon pays a été soumis à un programme d'ajustement structurel drastique, imposé par les institutions de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale), axé essentiellement sur l'assainissement du budget de l'état et du rétablissement des grands équilibres macro économiques.

A partir de 1999, l'Emploi et la solidarité étant devenus des préoccupations majeures, la volonté d'introduire une dimension sociale dans la politique publique, s'est concrétisée le 12 mai 1999, par la création, dans une première phase, du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale. Ce nouveau département, fut doté d'un important portefeuille solidarité, constitué d'Agences, de Fonds et de programmes, devant lui permettre de mettre en œuvre, des politiques de lutte contre le sous emploi et la pauvreté.

De même qu'il fut créé, dans la foulée, le Projet de Réinsertion des Anciens Combattants (PRAC), qui permit, la formation de 3116 démobilisés, qui ont pu être insérés dans le secteur des Transports et de la Sécurité ; l'Agence Djiboutienne d'Exécution des travaux d'intérêts publics (A.D.E.T.I.P.) dotée d'importants moyens financiers, pour lutter contre la pauvreté urbaine et, enfin, le Fonds Social de Développement Economique, qui intervenait dans les districts de l'Intérieur, en injectant des Fonds importants, sous forme de micro crédits.

Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale(M.E.S.N.), a élaboré une politique nationale de l'Emploi en 2003. Une large réflexion, qui dura plusieurs mois, fut initiée un document intitulé « *Marché du Travail, Emploi et Pauvreté à Djibouti* » a été rédigé avec l'appui d'un consultant international, M. Jean Pierre Lachaud et complété par M. S. Mamder du B.I.T.

Dans une seconde phase, la République de Djibouti a engagé des réformes structurelles, pour mettre en place un cadre institutionnel propice au développement des investissements étrangers et améliorer ainsi, le climat des affaires.

Aussi, l'environnement juridique, règlementaire et fiscal fut amélioré, par l'adoption d'un nouveau Code du Travail, d'un Code des investissements, du Commerce et des Zones Franches, et la Loi sur la privatisation des Entreprises Publics, comme celle de la Création de l'A.N.P.I.

Ces réformes portèrent leurs fruits. Le pays a enregistré d'importants investissements, dans les secteurs portuaires, du Tourisme, du Bâtiment... l'investissement est passé ainsi de 8,3 % du P.I.B. en 2005 à 23 % en 2007, pour atteindre 23,8 en 2008. Le taux de croissance réel s'est situé en moyenne à 3 % entre 2001 et 2005 pour passer à 5 % en moyenne pour la période 2006/2010.

Néanmoins, cette croissance économique, en ne créant que peu d'emplois, n'empêcha pas la persistance de la pauvreté. C'est pourquoi, ayant constaté cela, le Président de la République mit en place l'Initiative Nationale sur le Développement Social (I.N.D.S.), dont le troisième axe est consacré à l'emploi. Tous les acteurs de la politique de l'Emploi sont invités à identifier, dans le cadre d'une initiative globale, les projets et les programmes susceptibles d'améliorer le rythme de croissance, créer des emplois et atténuer l'acuité du chômage. C'est de cette manière que L'INDS est devenue la stratégie nationale de référence, en matière de lutte contre la pauvreté et le chômage. Les programmes engagés dans l'ancien DSRP ont été transférés à l'INDS.

Parallèlement, en 2005, un projet baptisé « Service National Adapté »(SNA) est lancé, pour permettre à des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système éducatif sans qualification, de bénéficier d'une formation professionnelle et d'une instruction Civique, durant 2 ans, dans un cadre militaire. Ainsi, 1200 volontaires bénéficièrent annuellement d'une formation, pour un coût annuel de 449 millions de FD.

Monsieur Le Directeur général,

Afin de mieux maîtriser le domaine de l'Emploi, le Gouvernement a mis en place l'ANEFIP, une agence entièrement dédiée à l'Emploi, pour réaliser l'intermédiation entre les demandeurs d'emploi et les Entreprises. Pour accompagner cette structure, un Programme National d'Insertion et d'Adaptation Professionnelle (PNIAP) a été conçu. Malheureusement, Ce programme pourtant ambitieux, qui pourrait faciliter l'insertion sur le marché du Travail, des jeunes diplômés, n'a jamais été opérationnel, faute de moyens financiers.

Le Ministère a aussi mené avec l'appui de l'UNESCO, une réflexion pour l'élaboration d'un projet d'appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de formation et d'insertion professionnelle à Djibouti, du 24 septembre au 2 octobre 2010, sur les thèmes Economie, Système de Formation Professionnelle, Animation du Marché du Travail. Un diagnostic et un aide mémoire furent rédigés et sont disponibles.

Monsieur Le Directeur Général,

Depuis ma nomination à la tête du Ministère du travail, j'ai pris la mesure des principaux griefs qui sont reprochés aux jeunes sortants du Lycée Industriel et Commercial notamment, par les sociétés de la place.

La sous qualification de notre main d'œuvre, est souvent évoquée, comme la rareté ou l'inexistence des qualifications recherchées, le manque d'expérience, la non maîtrise de l'Anglais. C'est pourquoi, dans de nombreux secteurs, les opportunités d'emplois qui existent, profitent à la main d'œuvre étrangère.

Sur la base de ce constat, dans la mesure où, la Formation Professionnelle, relève désormais du Ministère de l'Education Nationale, il est convenu que nos deux Ministères collaborent, afin d'opérer un changement radical de l'enseignement professionnel actuel, qui sera désormais un enseignement de haut niveau, en concordance avec les besoins du marché du travail et les souhaits exprimés par les entreprises consultées.

En matière de Protection Sociale(santé), la République de Djibouti a réalisé en février 2013, une avancée majeure, avec la promulgation de la Loi N°199/AN/13, portant extension de la couverture soin, aux travailleurs indépendants, qui bénéficieront ainsi, de la prise en charge de leurs soins, au même titre que les autres salariés.

C'est pourquoi, réduire l'inégalité en matière d'accès aux soins, par l'extension de la couverture soin à cette catégorie socioprofessionnelle, dite travailleurs indépendants, est non seulement une des priorités du Gouvernement, mais aussi, s'inscrit dans sa vision de politique de santé, qui ambitionne, l'accès aux soins de santé, à toute la population.

Par ailleurs, c'est aussi par souci de secourir les salariés aux plus bas revenus, que le gouvernement releva le salaire minimum, qui est passé de 100 à 200\$.

Monsieur Le Directeur Général,

Je pourrai dire, en guise de conclusion, que la création de l'Emploi, l'Amélioration de l'Employabilité des jeunes et la Formation Professionnelle, sont des domaines prioritaires, constamment affirmés comme priorités, par les différents gouvernements depuis 1999. Ainsi, la politique de l'Emploi n'est plus considérée comme une politique sectorielle, et doit être menée en coordination avec la politique macroéconomique. C'est dans cet esprit, que le Ministère de l'Economie, vient d'inscrire la lutte contre le chômage et la création d'emploi dans une planification prospective, appelée DJIBOUTI VISION 2035.

Je vous remercie de votre attention.